

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS - SECTION QUÉBEC

LEXIQUE

SUR LA DIVERSITÉ
SEXUELLE ET LA
PLURALITÉ DES
GENRES

2E ÉDITION



AVANT-PROPOS

Bonjour à toustes,

C'est avec plaisir que nous vous présentons la deuxième édition du Lexique sur la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, réalisé par la Ligue des droits et libertés – section de Québec en partenariat avec le GRIS-Québec. Cette deuxième édition est inspirée directement de l'ouvrage Des mots pour exister : Nommer les identités, les familles et les réalités LGBTQ+, une collaboration entre la Coalition des familles LGBTQ+ et l'autaire Marie-Philippe Drouin, ainsi que des retours de personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. C'est avec grand plaisir que nous avons décidé d'ajuster les définitions de ce lexique afin de le bonifier.

La mission de la Ligue des droits et libertés – section de Québec est de faire connaître, de défendre et de promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. En 2016, avec l'ajout de l'identité et de l'expression de genre comme bases de discrimination possibles à l'article 10 de la Charte canadienne des droits et libertés, la reconnaissance des discriminations vécues par les personnes de la diversité sexuelle et de genre se voit accrue.

Article 10 de la Charte des droits et libertés :

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

10.1. Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10.

Vous trouverez dans ce lexique une première section portant sur des termes se rapportant à la diversité sexuelle et la pluralité des genres, et une seconde portant sur les discriminations visant et affectant cette population. Ce lexique n'a pas comme objectif de définir de façon exhaustive l'entière des termes liés à la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, mais bien d'offrir des pistes de compréhensions pour comprendre les différentes notions et nous outiller à lutter contre les discriminations. Ce vocabulaire est en constante évolution et doit être compris dans son contexte social. Il faut aussi noter que chaque personne peut utiliser les termes qui lui conviennent et auxquels elle s'identifie le mieux. **Tout le monde est unique, différent, et détient le droit de s'identifier et de se définir à sa guise.**

Bonne consultation!



SECTION 1

TERMES RELATIFS À LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET À LA PLURALITÉ DES GENRES

- Agenre** ● Personne trans non-binaire qui ne se reconnaît aucune identité de genre ou pour qui la notion d'identité de genre n'a pas de signification spécifique.
- Androgyne** ● Personne dont l'identité de genre et/ou l'expression de genre sont à la fois féminines et masculines, ou encore ni spécifiquement féminines ni spécifiquement masculines.
- Aromantique** ● Personne qui ne ressent pas ou qui ressent peu d'attirance romantique ou affective envers d'autres personnes. On appelle communément « aro » une personne qui se situe sur le « spectre » de l'aromantisme (à la discrétion de la personne). Une personne aromantique peut tout de même développer des liens d'attachement significatifs, mais généralement platoniques. Le fait qu'une personne soit aromantique n'implique pas qu'elle soit également asexuelle (voir « Asexuel·le »).
- Asexuel·le** ● Personne qui ne ressent pas ou qui ressent peu d'attirance physique et sexuelle envers d'autres personnes. On appelle communément « ace » une personne qui se situe sur le « spectre » de l'asexualité (à la discrétion de la personne). Sur le spectre de l'asexualité se trouve notamment la demisexualité, référant à une personne qui ne ressent de l'attirance physique et sexuelle qu'envers une ou des personnes avec lesquelles elle a formé un lien émotionnel fort.
- Bisexual·le** ● Personne qui ressent de l'attirance envers des personnes de plusieurs genres. La bisexualité est souvent représentée comme étant l'attirance envers les hommes et les femmes, mais ne se limite pas nécessairement aux identités de genre homme et femme. Autrement dit, la bisexualité peut également s'étendre aux identités de genre non-binaires.
- Dysphorie de genre** ● La dysphorie de genre désigne la détresse, la souffrance ou l'inconfort vécus par certaines personnes trans en raison de l'incongruence entre leur identité de genre et leur sexe ou leur genre assigné à la naissance. L'opposé de la dysphorie de genre est l'euphorie de genre, qui désigne un sentiment de bien être vécu quand une personne se sent reconnue et validée dans son identité de genre.
- Expression de genre** ● Désigne les caractéristiques genrées qu'exprime une personne. L'expression de genre désigne donc l'ensemble de l'apparence et des comportements d'une personne : vêtements, style, coiffure, pilosité, démarche, maquillage, posture, voix, façon de s'exprimer, etc. Il est à noter que l'expression de genre et l'identité de genre sont deux dimensions indépendantes l'une de l'autre.

- Fluide (de genre)** ● Personne trans non-binaire dont l'identité de genre change dans le temps ou varie selon le contexte. Le terme anglophone « *genderfluid* » est couramment utilisé pour référer à la fluidité dans le genre.
- Gai•e** ● Personne ayant une attirance envers les personnes de même genre qu'elle. Le terme désigne le plus souvent un homme ayant une attirance sexuelle et romantique envers d'autres hommes. Toutefois, le mot gai peut aussi désigner de façon générale une personne étant attirée par d'autres personnes du même genre (ex : une femme gaie). L'utilisation de ce terme est préférée à celle du terme « homosexuel·le », en raison de la connotation médicale et réductrice de ce dernier.
- Identité de genre** ● Désigne le sentiment intime, profond et personnel d'appartenir à un groupe social genré; le groupe des hommes, des femmes ou des personnes non-binaires. L'identité de genre est une expérience propre à chacun·e et est indépendante du sexe assigné à la naissance.
- Intersexe (ou intersexué·e)** ● Désigne une personne née avec des caractéristiques sexuelles primaires ou secondaires (génitales, hormonales, gonadiques et/ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux catégories médicales de ce qui est considéré comme étant « mâle » ou « femelle ». Malgré la prévalence de personnes naissant avec de telles caractéristiques, il est fréquent que des opérations chirurgicales et/ou d'autres interventions soient effectuées sur les nouveaux·elles-né·e·s intersexes, afin de faire correspondre leurs caractéristiques externes aux normes médicales sexuées de ce qui est considéré comme « mâle » et « femelle », parfois même sans que le·s parent·s en soi·en·t informé·e·s (voir « Intersexophobie »).
- Lesbienne** ● Désigne une identité, politique ou non, adoptée par certaines femmes et personnes non-binaires et construite à partir d'une attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres femmes. Étant préféré au terme « homosexuelle » pour la connotation médicale et sexuelle de ce dernier, le terme « lesbienne » peut tout de même avoir une connotation négative pour certain·e·s (voir « Lesbophobie »).
- LGBT+** ● Acronyme LGBT+ (lesbienne, gai, bisexuel·le, trans et plus) utilisé pour désigner l'ensemble des personnes de diverses identités et expressions de genre et/ou orientations sexuelles et romantiques qui ne se conforment pas aux normes sociales hétérocisnormatives (voir « Hétérocisnormativité »). Dans ce lexique, c'est la formulation « diversité sexuelle et pluralité des genres », formulation synonyme à l'acronyme LGBT+.
- Non-binaire** ● Personne qui ne s'identifie exclusivement ni comme femme ni comme homme. Le terme non-binaire est utilisé à la fois comme une identité de genre et comme un terme parapluie qui inclut toutes les identités de genre qui ne s'inscrivent pas dans la binarité femme/homme : agenre, fluide dans le genre, etc.
- Orientation romantique** ● Désigne l'attirance ou l'absence d'attirance romantique et affective que ressent une personne envers d'autres personnes dépendamment ou indépendamment de leur identité de genre.

Orientation sexuelle

● Désigne l'attraction ou l'absence d'attraction physique et sexuelle que ressent une personne envers d'autres personnes dépendamment ou indépendamment de leur identité de genre. L'appellation « orientation sexuelle » est de moins en moins utilisée au profit de l'appellation « attraction sexuelle ». De plus, on dissocie l'orientation sexuelle et l'orientation romantique parce que l'attraction physique et l'attraction affective d'une personne ne sont pas nécessairement en adéquation l'une avec l'autre.

Pansexuel.le

● Personne qui ressent de l'attraction physique et sexuelle envers des personnes de toutes les identités de genre, indépendamment de leur identité de genre.

Personne cis

● Personne dont l'identité de genre correspond au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Une femme cis désigne une femme qui a été assignée fille à la naissance et qui s'identifie comme femme. Un homme cis désigne un homme qui a été assigné garçon à la naissance et qui s'identifie comme homme.

Personne trans

● Personne dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Une femme trans désigne une femme qui a été assignée garçon à la naissance et qui s'identifie comme femme. Un homme trans désigne un homme qui a été assigné fille à la naissance et qui s'identifie comme homme. Une personne trans non-binaire est une personne qui a été assignée fille ou garçon à la naissance et qui s'identifie comme personne non-binaire. Les termes « transgenre » et « transsexuel.le » ont une connotation médicale. C'est pourquoi ils sont aujourd'hui de moins en moins utilisés. Les termes « transidentité » et « transitude » sont utilisés pour référer au fait d'être trans.

Polyamour

● Mode relationnel et éthique des relations amoureuses où les partenaires peuvent être en relation amoureuse avec plus d'une personne à la fois. Le polyamour se base sur le principe qu'il est possible d'aimer plusieurs personnes et de maintenir plusieurs relations amoureuses et/ou sexuelles à la fois de façon honnête, ouverte et avec le consentement libre et éclairé de toutes les personnes concernées. Tout comme la monogamie, le polyamour est pratiqué tant par les personnes cis et hétérosexuelles que par les personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres.

Queer

● Identité politique collective et/ou individuelle. Cette identité se distingue des orientations sexuelles et des identités de genre parce qu'elle ne témoigne pas de l'attraction d'une personne ou de son appartenance à un groupe genré, mais plutôt de son expérience de l'homophobie et de la transphobie, de son refus de se conformer aux normes sociales sur le plan identitaire et sexuel ainsi que de son travail politique de lutte contre l'hétérocisnormativité. Depuis les années 2000, le mot queer est aussi utilisé comme un terme parapluie englobant l'ensemble des personnes qui ne se conforment pas à l'hétérocisnormativité. Ainsi, une pluralité de personnes LGBT+ et de personnes non conformes dans le genre de différentes identités s'identifie comme queer. Même si pour plusieurs personnes cette identité revêt un caractère foncièrement politique et revendicateur, plusieurs l'utilisent de façon dépolitisée pour désigner leur appartenance à une communauté LGBT+.

Sexe assigné à la naissance

Mention de sexe qui est assignée à un·e enfant à sa naissance par le corps médical et qui figure sur ses premiers documents légaux. Le sexe assigné à la naissance est déterminé par les caractéristiques sexuelles observables à la naissance d'un enfant et par la catégorisation de ces caractéristiques en fonction des normes sociales et médicales binaires. Le sexe assigné à la naissance est généralement celui de masculin/mâle ou de féminin/femelle. On réfère au sexe assigné à la naissance dans l'utilisation de formulations telles que AFAB ou AMAB, respectivement « *assigned female at birth* » (assigné-e femme à la naissance) et « *assigned male at birth* » (assigné-e homme à la naissance).

Transition

Désigne un processus d'affirmation de genre par lequel une personne trans affirme une identité de genre différente de celle qui lui a été assignée à la naissance. Dépendamment de leurs besoins et de leurs ressources, plusieurs personnes trans font une transition. Transitionner n'est pas un parcours unique et linéaire; il existe autant de parcours de transition qu'il y a de personnes trans. Cependant, trois grandes catégories de transition peuvent être identifiées : sociale, légale et médicale.

Bispirituel·le

Désigne des identités de natures sociale, culturelle et spirituelle se rapportant à la pluralité des orientations sexuelles et des identités de genre traditionnelles de personnes et de communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis). Il s'agit d'une identité collective, mais aussi d'un terme parapluie qui englobe une pluralité d'identités individuelles autochtones qui désignent des personnes qui assument des rôles, des caractéristiques et des comportements associés à plusieurs genres pour des raisons personnelles, spirituelles, culturelles, cérémoniales ou sociales. Bispirituel·le se traduit par « *two-spirit* », en anglais.

SECTION 2

DISCRIMINATIONS VISANT LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET LA PLURALITÉ DES GENRES

Allié•e

- Personne qui n'est pas marginalisée sur une des sphères de son identité – dans le cas présent, les personnes dyadiques (non intersexuées), cis (non trans) et hétérosexuelles – mais qui est consciente qu'un groupe de personnes l'est, qui reconnaît son privilège et qui joue un rôle de soutien dans la lutte collective contre l'oppression que vit ce groupe. Par exemple, une personne cis qui aide à la lutte contre la transphobie ou, une personne hétérosexuelle qui appuie la lutte contre l'homophobie et la biphobie, adoptent une posture d'allié•e. L'allié•e est reconnu-e comme tel•le par des personnes marginalisées sur le plan du genre ou de la sexualité et n'est donc pas un badge de sympathie que l'on affiche soi-même.

Binarité du genre / binarisme

- Système social qui divise l'humanité en deux groupes genrés mutuellement exclusifs et opposés : homme et femme. Ce système ne prend pas en compte la pluralité des genres et est exclusif envers les personnes non-binaires qui ne s'identifient pas à ces deux identités de genre reconnues socialement.

Biphobie

- Désigne les formes de discrimination et de violence envers les personnes bisexuelles, incluant notamment la négation de l'existence des personnes bisexuelles et la délégitimation de leur orientation sexuelle (ex., « c'est une phase », « un jour tu vas finir par assumer ton homosexualité », « c'est une mode »), des préjugés (ex., ces personnes seraient hypersexuelles, infidèles, indécises, etc.) et le rejet de la part des personnes hétérosexuelles et des personnes gaies et lesbiennes, de façon consciente ou inconsciente.

Cissexisme

- Désigne l'oppression systémique qui favorise et privilégie les personnes cis au détriment des personnes trans dans la société. Le cissexisme est fondé sur la présomption selon laquelle l'identité de genre d'une personne, et par extension son rôle social, devrait être en concordance avec son sexe assigné à la naissance : une personne assignée garçon à la naissance devrait être un homme et une personne assignée fille à la naissance devrait être des femmes. Le cissexisme est responsable de la transphobie (marginalisation des personnes trans et invisibilisation des personnes non-binaires) dans notre société.

Discrimination

- Action de traiter de manière différente ou inégale une personne ou un groupe de personnes selon différents motifs (dont plusieurs inscrits à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec) ayant pour effet – volontaire ou non – d'exclure ou de désavantager. La discrimination peut être systémique lorsqu'un ensemble de pratiques, comportements et politiques issues de structures et systèmes génèrent l'exclusion sous plusieurs formes d'un groupe particulier. Les effets négatifs de cette discrimination se maintiennent souvent à long terme. Pour la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, cette forme de discrimination peut se présenter comme un accès restreint ou plus difficile à certains services de santé, par exemple.

Hétérocisnormativité

● Système normatif selon lequel il est considéré comme normal, habituel, naturel, souhaitable, voire supérieur, d'être une personne cis et hétérosexuelle. L'hétérocisnormativité suppose qu'être un homme cis ou une femme cis sont les seules identités de genre possibles ou existantes et que l'hétérosexualité est la seule orientation sexuelle légitime. C'est de cette norme sociale que vient la croyance selon laquelle il y a un lien entre le sexe assigné à la naissance, l'identité de genre, les rôles de genre et la sexualité d'une personne. Les termes hétéronormativité et cisnormativité peuvent également être employés afin d'adresser les aspects différents – mais interconnectés – de l'hétérocisnormativité.

Hétérosexisme

● Oppression systémique qui favorise et privilégie les personnes hétérosexuelles au détriment des personnes non hétérosexuelles dans la société. L'hétérosexisme est basé sur la présomption selon laquelle les personnes devraient avoir des relations romantiques, sexuelles et conjugales hétérosexuelles. L'hétérosexisme est responsable de l'homophobie et de la biphobie dans notre société.

Homophobie

● Toutes formes de discrimination et de violence envers les personnes gaies et lesbiennes ou perçues comme telles, en raison de leur non-conformité sur le plan de la sexualité, de l'identité de genre et/ou de l'expression de genre. L'homophobie affecte également les personnes qui appartiennent à un groupe ou à une famille composée de personnes gaies et lesbiennes. Découlant de l'hétérosexisme, l'homophobie se manifeste par des violences verbales (moqueries, insultes), des violences psychologiques (rejet, mépris), des violences sexuelles (agressions, viols), des violences physiques (tabassage, meurtre) et des comportements discriminatoires (discrimination à l'emploi, au logement, à l'accès aux soins médicaux) et intolérants (préjugés, stéréotypes, passivité face à la violence). Tant des personnes hétérosexuelles et cisgenres que des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres peuvent manifester de l'homophobie, de façon consciente ou inconsciente. Bien que l'homophobie soit une discrimination en lien avec l'homosexualité, ses formes de violences sont aussi issues de la biphobie, de la lesbophobie et de la transphobie. Dans le contexte actuel, le terme « homophobie » est souvent utilisée de manière générale, afin de décrire les formes de discriminations sur la base de l'orientation sexuelle et/ou romantique.

Intersectionnalité

● Courant théorique et militant qui vise à analyser et à démanteler l'entrecroisement des discriminations et des systèmes d'oppression. D'abord théorisé par l'universitaire afroféministe Kimberlé Crenshaw en 1989, l'intersectionnalité renvoie aux « intersections » entre les différentes dimensions qui structurent la vie d'une personne et façonnent sa position sociale. Adoptant une posture critique, ces théories permettent de s'intéresser aux interactions entre les différents systèmes d'oppression dans la production et la reproduction des inégalités. Une manifestation apparente de l'intersectionnalité se situe dans le concept du misogynoir. Développé par Moya Bailey, féministe noire queer, ce concept réfère aux formes particulières de discrimination et d'oppression auxquelles font face les femmes noires, étant à l'intersection de la misogynie et du racisme anti-Noir·e·s.

**Intersexo-
phobie**

● Toutes formes de discrimination et de violence envers les personnes intersexuées. L'intersexophobie est responsable de l'invisibilisation des personnes et des réalités intersexes dans les sphères médicales, sociales et légales, ainsi que de la fétichisation des corps intersexués et des mutilations génitales performées sur les enfants intersexués.e.s. Ces interventions physiquement et mentalement dommageables sont dénoncées par l'Organisation des Nations Unies.

Lesbophobie

● Toutes formes de discrimination et de violence envers les filles et les femmes lesbiennes ou perçues comme telles, en raison de leur non-conformité sur le plan de la sexualité, de l'identité de genre et de l'expression de genre. La lesbophobie affecte également les filles et les femmes qui appartiennent à un groupe ou une famille composée de femmes lesbiennes (présomption d'homosexualité par association). La lesbophobie permet d'expliquer les réalités et les violences que vivent les femmes lesbiennes à l'intersection du sexisme et de l'homophobie. La lesbophobie se manifeste par un ensemble de violences telles que du harcèlement dans les lieux publics, l'hypersexualisation des couples de femmes, voire par les viols punitifs et les mariages forcés. Tant des personnes hétérosexuelles et cisgenres que des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres peuvent manifester de la lesbophobie, de manière consciente ou inconsciente.

Mégener

● Action de s'adresser à une personne ou de parler d'elle en utilisant le(s) mauvais pronom(s) et/ou les mauvais accords (en français, les adjectifs et, dans de nombreux cas, les participes passés s'accordent en fonction du genre). Mégener une personne de façon intentionnelle et/ou répétitive est désormais reconnu comme une discrimination sur la base de l'identité de genre selon la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Morinommer

● Morinommer ou « *deadnamer* », de l'anglais « *deadname* », désigne l'action de s'adresser à une personne trans ou de parler d'une personne trans en utilisant son prénom de naissance, appelé morinom, alors que celle-ci a choisi et utilise un autre prénom. Mentionner cette information confidentielle et sensible peut notamment révéler la transidentité d'une personne et mettre cette dernière en danger directement ou indirectement. Morinommer une personne de façon intentionnelle ou répétitive est désormais reconnu comme une discrimination sur la base de l'identité de genre.

Transphobie

● Toutes formes de discrimination et de violence envers les personnes trans et les personnes non conformes sur le plan de l'identité de genre et de l'expression de genre. Découlant du cissexisme, la transphobie se manifeste par des violences verbales (moqueries, insultes), des violences psychologiques (rejet, mépris), des violences sexuelles (agressions, viols), des violences physiques (tabassage, meurtre) et des comportements discriminatoires (discrimination à l'emploi, au logement, à l'accès aux soins médicaux) et intolérants (préjugés, stéréotypes, passivité face à la violence). Tant des personnes hétérosexuelles et cisgenres que des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres peuvent manifester de la transphobie, de manière consciente ou inconsciente.



LES DRAPEAUX

Cette page contient différents drapeaux se rattachant aux diverses attirances romantiques et sexuelles, identités et expressions de genre.

Bien sûr, il en existe bien plus!



Agenre



Bisexuel•le



Intersexe



Non-binaire



Trans



Asexuel•le



Fluide dans le genre



Lesbienne



Pansexuel•le

REFERENCES

Adam, S., Gillard, A. S., Frappier, R. et Lecours, M (2020). Actualités bibliographiques : les relations polyamoureuses. *Aspects sociologiques*, 25(2), 129-137.

Bailey, M. (2010). They aren't talking about me. *Crunk Feminist Collective*, 14.
<http://www.crunkfeministcollective.com/author/moyazb/>

Baril, A. (2015). Sexe et genre sous le bistouri (analytique) : interprétations féministes des transidentités. *Recherches féministes*, 28(2), 121-141. <https://doi.org/10.7202/1034178ar>

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 1(225), 70- 88.

Chambre de commerce gaie du Québec (2014). *Lexique LGBT sur la diversité sexuelle et de genre en milieu de travail*.
<https://www.familleslgbt.org/1463149763/Chambre%20de%20commerce%20LGBT%20du%20Quebec.pdf>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2021). *Lexique*.
<https://www.cdpdj.qc.ca/fr/lexique>

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory, and Antiracist Politics ». *University of Chicago Legal Forum*, 14, 538-554.

Drouin, M.-P. (2022). *Des mots pour exister : nommer les identités, les familles et les réalités LBGT+*. Coalition des familles LBGT+.

Dorais, M. (2019). *Nouvel éloge de la diversité sexuelle*. VLB éditeur.

Éditeur officiel du Québec (2021, 1er juin). *Chapitre C-12 : Charte des droits et libertés de la personne*.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12>

Fondation Émergence (2021). *Lexique*. <https://www.fondationemergence.org/lexique>

Gouvernement du Canada (2019). *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre*.
<https://www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/diversite-diversity-fra.html>

Ligue des droits et libertés (LDL). *Lexique*. <https://liguedesdroits.ca/lexique/>

Trans Student Educational Resources (TSER). *Définitions*. <https://transstudent.org/about/definitions/>

LEXIQUE

SUR LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET LA PLURALITÉ DES GENRES

La Ligue des droits et libertés est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, qui vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits contenus dans les chartes canadienne et québécoise et dans la Charte internationale des droits de l'Homme.

La section de Québec oeuvre dans les campagnes de sensibilisation contre la discrimination et l'exclusion sociale, notamment par l'éducation aux droits.

Rédaction et conception : Mélina Chasles

Révision: Maxim Fortin, Sophie Marois et Marie-Philippe Paquet, membres de la Ligue des droits et libertés, section Québec

Nous remercions le GRIS-Québec pour son apport au projet, Marie-Philippe Drouin (Divergenes) pour son énorme contribution à cette 2e édition, ainsi que la Fondation Léo-Cormier pour son soutien financier.



Ligue des droits et libertés
Section Québec

190-B, rue Dorchester, bureau 70, Québec (Québec),
G1K 5Y9

Bureau : 418 522-4506

Cellulaire : 581 984-4506

Courriel : info@liguedesdroitsqc.org



La Fondation Léo-Cormier

Les définitions contenues dans ce lexique sont inspirées du livre **DES MOTS POUR EXISTER** : Nommer les identités, les familles et les réalités LGBT+, écrit par Marie-Philippe Drouin et autoédité par la Coalition des familles LGBT+ (2022).



Vous pouvez commander votre exemplaire du livre en ligne, au familleslgbt.org